Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 114 (1969)

Heft: 9

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plaidoyer pour le Mirage

Sous ce titre, M. Eddy Bauer a écrit dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel du 31 mai un intéressant article relatif au remplacement des chasseurs-bombardiers Venom de notre aviation militaire. Il paraît intéressant de verser au dossier de ce problème le point de vue du lieutenant-colonel Bauer que nous résumons ci-dessous. Nous espérons que des aviateurs nous feront part, à leur tour, de leurs remarques et suggestions à ce sujet.

* * *

Si, d'ici à quelques années, nos chasseurs-bombardiers du type Venom ne sont pas remplacés, notre aviation de combat sera pratiquement réduite à quelque 200 Hunter et Mirage III S, ce qui correspondrait à la moitié des effectifs jugés nécessaires. Le problème eût été plus aisé à résoudre si, à un moment donné, les Chambres fédérales n'avaient pas réduit de 43 unités la série de 100 Mirage III S dont on envisageait la construction dans nos ateliers. Cette décision a été d'autant plus fâcheuse qu'elle n'a entraîné que 13 % d'économies.

Le lt-col Bauer rappelle que depuis deux ans l'Institut de recherches opérationnelles de l'Université de Zurich, agissant sur mandat de l'autorité militaire et en collaboration avec l'état-major général, le commandement des troupes d'aviation et de DCA et le groupement de l'armement, étudie le problème à grand renfort d'ordinateurs. Il précise que « neuf types d'avions (trois américains, un français, un franco-britannique, un italien, deux suédois, un suisse) ont été engagés dans de nombreux « combats aériens » simulés à l'aide d'un calculateur électronique de manière à faire apparaître leur rentabilité dans les missions qui leur seront confiées ». Ces études approcheraient de leur conclusion, soit la détermination d'un prototype.

C'est alors que commencera la seconde phase, les essais en vol de l'appareil désigné par les méthodes de la recherche opérationnelle; suivrait, selon les résultats obtenus, le déroulement de la procédure parlementaire conduisant à la décision d'achat en série. C'est au début de 1976, déclare l'auteur, que l'avion choisi pourrait être livré en série si l'on observe toutes les phases de la procédure rappelée ci-dessus — alors que le remplacement des *Venom* est envisagé entre 1973 et 1975. Mais, paraît-il, on pourrait gagner dix-huit mois en renonçant à l'appréciation du prototype par les utilisateurs; on passerait ainsi directement du verdict des ordinateurs à la commande en série. Cela ne serait pas sans gros dangers, si l'on songe aussi que les ordinateurs peuvent se tromper.

Certains milieux, dans ces conditions, envisagent d'acheter des appareils déjà connus, du « tout fait » en quelque sorte. Le lt-col Bauer s'oppose à cette solution qu'il estime trop onéreuse pour nos finances et qui fait bon marché de la construction sous licence dans notre pays. Cette formule a fait ses preuves et permet l'emploi, en Suisse, d'ingénieurs, de techniciens et d'armuriers spécialisés.

Pour le lt-col Bauer, le moyen de sortir de l'impasse est de mettre en fabrication une nouvelle série d'avions polyvalents Mirage III S. Il relève la nécessité de la construction sous licence de cet appareil par notre industrie, l'outillage coûteux investi pour 57 avions seulement, les qualités de ceux-ci, l'existence d'un important personnel apte à les entretenir et à les conduire. Un nouvel avion exigerait en effet un long temps d'adaptation. Il y a certes là un problème d'économie et d'efficacité nullement négligeable. Evoquant les qualités du Mirage, sa polyvalence notamment, les expériences positives faites lors de la guerre des Six Jours en 1967, le lt-col Bauer est d'avis que « équipé comme il l'est du système électronique de tir et de navigation Taran », l'on peut attendre du Mirage suisse, dans ces deux activités d'interception et d'intervention au sol, des performances supérieures à celles que les pilotes israéliens ont obtenues de leur propre Mirage, lequel ne comprend pas ce perfectionnement apporté au modèle français.

L'auteur révèle que parmi les appareils testés à Zurich il y a le *Mirage 5*, version simplifiée et spécialisée dans l'appui au sol. Si la solution *Mirage III* + *Taran* ne pouvait être retenue, l'auteur considère qu'il conviendrait de donner la préférence à cet appareil. Pour quelles raisons?

- parce que sa voilure, son train d'atterrissage et ses turboréacteurs sont identique à ceux du *Mirage III S*;
- parce que l'entretien et l'instruction n'entraîneront aucun problème compliqué;
- parce que, chargé de 14 bombes (3,5 to), le *Mirage 5* vole à 1350 km/h au ras du sol et qu'une fois délesté de ses bombes, il atteint la même vitesse supersonique que le *Mirage III S*;
- parce que, après Israël, la Belgique s'est décidée pour cet avion, après avoir éliminé les appareils suédois et américains;
- parce qu'il serait possible de le fabriquer sous licence, ce qui présente de sérieux avantages économiques et financiers, indépendamment d'autres avantages non négligeables : celui notamment d'une mise en construction dans des délais supportables.

Tels sont les principaux arguments évoqués par le lieutenant-colonel Bauer en faveur d'une « solution *Mirage* ». Il serait intéressant de connaître à ce propos l'avis de nos lecteurs aviateurs 1.

J. C.

Note de la rédaction. Cet article était déjà sous presse quand le Conseil fédéral a décidé, le 27.8.69, de proposer aux Chambres le « A-7 Corsair » (américain) ou le « Fiat G91Y » (italien). Toutefois le « Mirage 5 » (français) et le « Jaguar » (franco-anglais) restent encore à l'examen.

¹ Nous espérons vivement que cet appel sera entendu. Car le moins qu'on puisse dire c'est que nos officiers romands ne manifestent pas un zèle exagéré pour collaborer à *leur* revue militaire!